



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Norme de formation par
l'apprentissage

Sommaire de formation

**Travailleur en
Décontamination**

253H

2009

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

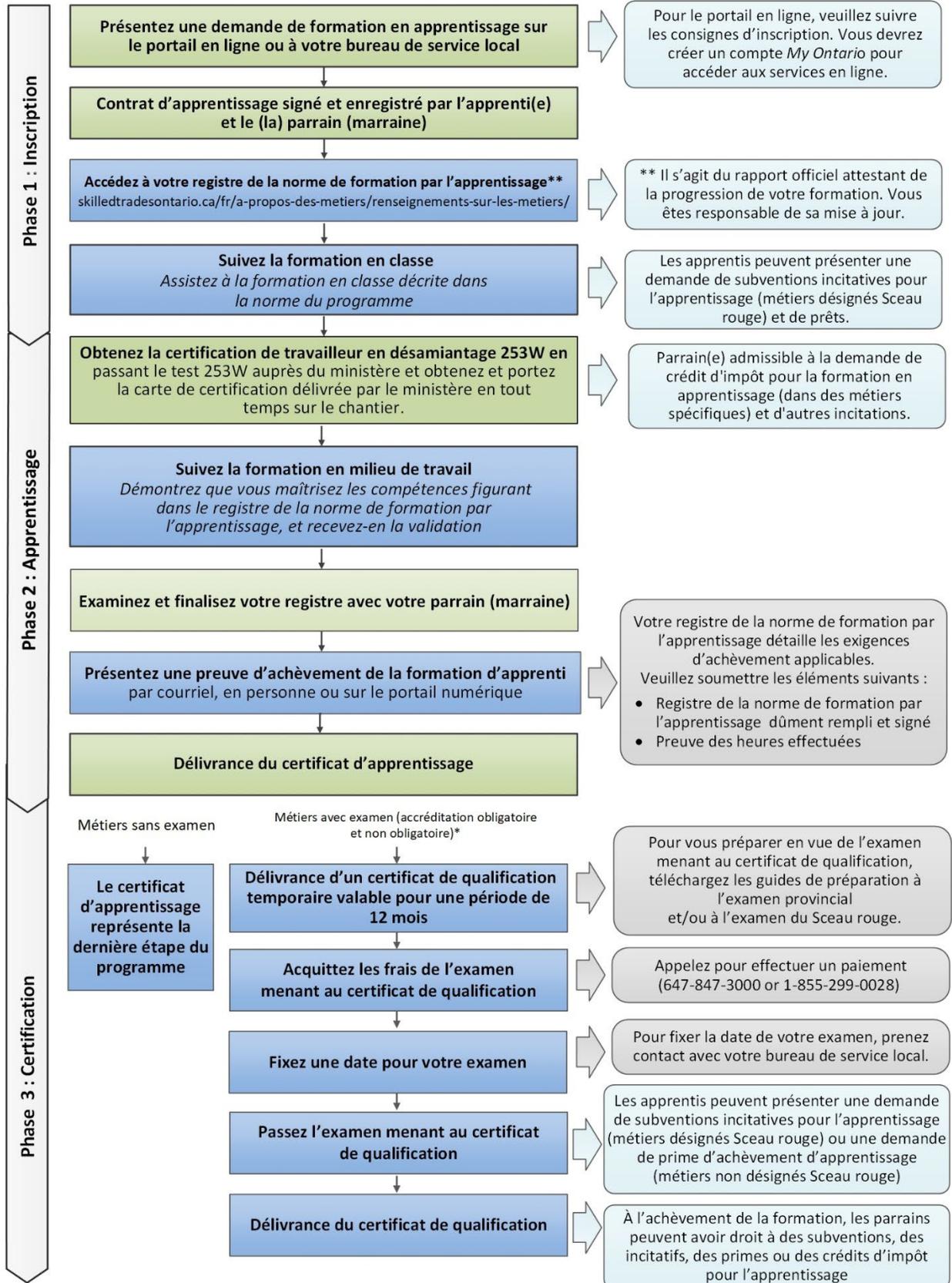
N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification pour Travailleur en décontamination



* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré 1

Ressources propres au métier 2

Méthodologie - Élaboration des normes 2

Introduction au registre 3

Rôles et responsabilités 4

 Rôles et responsabilités des apprentis 5

 Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs 6

Santé et sécurité 7

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes 10

Champ d'exercice 10

Directives du programme 10

 Exigences du programme 11

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire 11

 Other Required Certification(s) (if applicable) **Error! Bookmark not defined.**

 Eligibility for Apprenticeship Program Completion.. **Error! Bookmark not defined.**

 Résumé de Compétences pour réussir..... 12

 Norme de rendement 13

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs 14

Avis de collecte de renseignements personnels 17

Liste de formateurs 18

Formation en Milieu de Travail: Objectives de Rendement..... 19

6571.0 Recourir À Des Pratiques Et À Des Méthodes De Travail Sécuritaires 19

6572.0 Ériger Des Enceintes Sur Le Chantier 24

6573.0 Nettoyer Au Préalable Les Aires De Travail..... 27

6574.0 Construire Des Enceintes Pour Les Aires De Travail..... 29

6575.0 Protéger Le Matériel Sensible 36

6576.0 Aménager Des Chambres De Décontamination Et Des Chutes À Déchets...
..... 38

6577.0 Enlever Et Nettoyer Les Matériaux Comportant Des Matières Dangereuses
..... 42

6578.0 Effectuer Le Nettoyage Final 54

6579.0 Démonter Les Enceintes Et Les Chambres De Décontamination Des Aires
De Travail 58

6580.0	Procéder Au Nettoyage	61
6581.0	Démonter Les Enceintes Sur Le Chantier	63
6582.0	Protéger L'environnement.....	65
6583.0	Mener Des Inspections De Routine	67
	Résultats D'apprentissage	70
S1181	Amiante – Opérations de types 1 et 2.....	70
S0042	Dangers et lois liés aux opérations de désamiantage de type 3	70
S0043	Dangers non liés à l'amiante dans un lieu de travail où l'on exécute des opérations de type 3 et mesures de prévention.....	70
S0044	Mesures et méthodes propres aux opérations de type 3 en Ontario – 5,5 heures.....	70
S0045	Protection du travailleur et règles d'hygiène	70
S0046	Utilisation du matériel de base.....	71
S1182	Moisissure	71
S1183	Plomb	71
S1184	BPC dans les ballasts et les matériaux de construction	72
S1185	Mercuré	72
S1186	Biorisques – Le sujet obligatoire Moisissure est une matière d'études préalable	72
S1187	Protection contre les dangers et matériel de protection.....	73
S1188	Dangers physiques	73
S1189	Isolation du chantier.....	73
S1190	Travaux d'assainissement	73
S1191	Protection de l'environnement	74
S1192	Inspections	74
	Définitions	75
	Apprenti(e)	75
	Prêt(e) à passer l'examen?	78
	Directives pour consigner un changement de parrain.....	79
	Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1.....	80
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	81
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	82
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	83
	Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage.....	84
	Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage.....	85
	Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines).....	86

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario.....	87
Diagramme Profile d'Analyse des Compétences (PAC).....	i

Veillez noter : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Skilled Trades Ontario (STO), qui a remplacé l'Ontario College of Trades le 1er janvier 2022. Le contenu de cette norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; cependant, toutes les informations ou le contenu spécifique aux métiers restent pertinents et précis en fonction de la date de publication d'origine.

Veillez consulter le site web de STO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les informations les plus précises et à jour. Pour des informations sur BOSTA et ses réglementations, veuillez visiter la [Loi de 2021 sur les possibilités de carrière dans les métiers spécialisés \(BOSTA\)](#).

Toute mise à jour de cette publication est disponible en ligne ; pour télécharger ce document au format PDF, veuillez suivre le lien : [Métiers spécialisés Ontario](#)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de l'organisme Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2009 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré

Objet :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Travailleur en Décontamination 253H; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier Travailleur en Décontamination est décrit à l'article 59 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

59. Le champ d'exercice du métier de travailleur en décontamination consiste notamment à faire ce qui suit :

1. Aménager et démonter des enceintes et des chambres de décontamination.
2. Enlever de l'amiante, du plomb, de la moisissure et d'autres matières dangereuses

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 59 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 2898 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 102 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nbre total d'heures de formation

3000 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation :

Si un métier a été prescrit comme étant assujéti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Autres certifications requises

(253W) Formation du programme de travailleur en désamiantage requise pour se conformer aux exigences réglementaires du Règlement de l'Ontario 278/05. À partir du 1er novembre 2007, tous les travailleurs exécutant des travaux de type 3 avec de l'amiante et leurs superviseurs doivent être certifiés conformément au Règlement 278/05 en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST). Tous les travailleurs, y compris les métiers de la construction qui effectuent des travaux de type 3 avec de l'amiante tels que définis dans le Règlement 278/05 en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) et les personnes qui les supervisent doivent réussir la composante de formation en classe du programme de formation des travailleurs en désamiantage (AAW) approuvé par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MLITSD) et réussir le test AAW du MLITSD.

Pour plus de précisions sur les personnes tenues de suivre le programme de travailleur/superviseur en désamiantage du MLITSD conformément au Règlement 278/05, veuillez contacter le ministère du Travail (MOL).

Admissibilité à l'achèvement du programme d'apprentissage

Afin de se conformer au Règlement 278/05 et de travailler légalement, l'apprenti doit :

- Compléter la formation en apprentissage en classe du programme de travailleur en matériaux dangereux 253H, tel que décrit dans le calendrier de formation approuvé par l'industrie et Métiers Spécialisés Ontario ;
- Obtenir la certification de travailleur en désamiantage 253W (AAW) en :
 - Passant et réussissant le test de travailleur en désamiantage 253W à l'issue de la formation en apprentissage en classe du programme de travailleur en matériaux dangereux 253H ;
 - Obtenant la certification de travailleur en désamiantage 253W du MLITSD avant de commencer la formation en milieu de travail pour l'apprentissage de travailleur en matériaux dangereux ;
 - Portant la carte de certification de travailleur en désamiantage 253W délivrée par le MLITSD en tout temps sur le chantier ;
- Acquérir la compétence dans toutes les compétences obligatoires (non ombrées) identifiées dans le carnet de formation.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

Les processus techniques et de travail de ce métier ont été révisés pour inclure les exigences des technologies émergentes « vertes », la gestion des matériaux excédentaires ou des déchets, la conservation et la prévention des déversements ou des fuites de gaz et de déchets contaminés, toxiques ou dangereux.

Les métiers et professions en apprentissage sont de plus en plus conscients de la nécessité de la durabilité environnementale et adoptent des matériaux, des outils et des procédures visant à réduire les dommages environnementaux.

Ce programme d'apprentissage intègre tous les résultats d'apprentissage (composants en classe) couverts dans le programme de travailleur en désamiantage (253W) approuvé par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des Compétences et respecte toutes les exigences réglementaires du RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 278/05.

Ce programme d'apprentissage est distinct du programme de travailleur en désamiantage (253W) et du programme de superviseur en désamiantage (253S) qui sont requis pour les travailleurs de l'amiante en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail et de ses règlements*.

En général, la norme de rendement pour le métier de Travailleur en Décontamination doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'un(e) formateur(ric) qualifié(e) ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Formation en Milieu de Travail: Objectives de Rendement

6571.0 Recourir À Des Pratiques Et À Des Méthodes De Travail Sécuritaires

Compétences

6571.01 Prendre des mesures correctives contre les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail, y compris les dangers liés aux émanations et poussières toxiques, à la lumière de forte intensité, aux incendies, aux travaux en hauteur, aux charges suspendues, à l'éclairage déficient, aux températures extrêmes, à la ventilation insuffisante, aux lieux de travail en désordre et aux sources d'alimentation non contrôlées afin de réduire au minimum les risques de blessures et de dommages au matériel et à l'environnement conformément à la portée du travail, aux directives des fabricants, aux lois en vigueur et aux politiques de l'entreprise en matière de sécurité sur le lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6571.02 Se conformer aux lois régissant la santé et la sécurité au travail, y compris aux directives du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, au Règlement 278/05 et aux autres lois applicables selon le lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6571.03 Choisir les respirateurs, y compris les respirateurs à demi-masque et à masque complet, les appareils de protection respiratoire à épuration d'air motorisés, les appareils à adduction d'air et les appareils respiratoires autonomes en participant à des essais d'ajustement au moment de leur sélection initiale, chaque année ou lorsque les appareils sont changés et en vérifiant leur étanchéité au moyen, notamment, d'essais à pression positive et négative conformément aux lois en vigueur et aux normes de la CSA.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6571.04 Porter du matériel de protection individuelle, y compris un respirateur, une combinaison, un casque de protection, des bottes, des gants, des bouchons d'oreille et un dispositif de retenue en cas de chute en s'assurant qu'il est bien ajusté et qu'il offre une protection optimale, conformément aux lois en vigueur, aux normes de la CSA et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6571.05 Entretien du matériel de protection individuelle, y compris les respirateurs, les casques de protection, les bottes, les gants, les bouchons d'oreille et les dispositifs de retenue en cas de chute, en le vérifiant, en le nettoyant, en le désinfectant et en le rangeant conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6571.6 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail en s'assurant que celui-ci est propre, ordonné et exempt d'obstructions, de déversements et de risques d'incendie, et que les matériaux et les outils sont propres et rangés dans des endroits désignés après leur utilisation afin de réduire au minimum les dommages à l'environnement et les risques d'accidents et de blessures.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

65571.07 Installer le matériel de sortie de secours, dont des lampes d'éclairage de secours, des dispositifs de signalisation, des extincteurs d'incendie, des avertisseurs sonores pneumatiques et des couteaux pour polyéthylène aux sorties de secours, conformément aux lois en vigueur, aux procédures d'évacuation en cas d'urgence et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6571.08 Utiliser un dispositif de retenue en cas de chute, y compris des harnais de sécurité, des filins de secours, des revêtements de sol et des garde-fous, afin de prévenir les chutes et les blessures conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6571.09 Prendre des mesures de protection aux entrées et aux sorties des espaces clos, y compris le recours à des radios bidirectionnelles, à des harnais, à des filins de secours, à des trépieds, à des détecteurs de gaz et à des dispositifs de ventilation, vérifier la qualité de l'air au début de chaque quart de travail et prévoir une rencontre avant d'entrer dans ces espaces afin de passer en revue le plan d'urgence conformément aux lois en vigueur et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6571.10 **Prévoir des méthodes de verrouillage et d'étiquetage du matériel avant d'entreprendre le travail** conformément aux lois en vigueur, aux directives des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6572.0 Ériger Des Enceintes Sur Le Chantier

Compétences

6572.01 Mettre des panneaux de signalisation à l'entrée des chantiers, y compris des panneaux de signalisation du danger, d'interdiction d'accès au chantier, de danger dû à la présence d'amiante, de moisissures ou de plomb et de biorisques en les agrafant, en les collant avec du ruban adhésif, en les fixant et en les vissant à des clôtures, des portes et des murs et en construisant des supports pour ceux-ci conformément aux lois en vigueur, aux exigences du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6572.02 Installer des panneaux de sécurité en déterminant les endroits où placer les panneaux de renseignements mobiles, en vissant les panneaux aux murs et en construisant des toitures extérieures au-dessus des panneaux conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6572.03 **Délimiter le périmètre du chantier** avec du ruban de mise en garde jaune, du ruban de danger rouge et du ruban de signalisation de danger dû à la présence d'amiante fixé ou agrafé à des clôtures, à des pylônes, à des arbres, à l'extérieur des bâtiments et à des portes, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6572.04 **Ériger des palissades de chantier** en clouant et en vissant des cadres de métal ou de bois aux structures en place, en ajoutant des structures de soutien supplémentaires et en fixant des cloisons sèches et du contreplaqué aux cadres avec des vis et des clous conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6572.05 **Aménager des portes dans les palissades de chantier** en prenant des mesures, en sciant le contreplaqué aux dimensions voulues, en fixant le bois (2 x 4) avec des vis, en fixant les portes aux murs au moyen de charnières et en installant des dispositifs de verrouillage conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6572.06 Procéder à l'installation du matériel en plaçant les unités de pression d'air négative près des événements, en rangeant les outils manuels et motorisés dans des coffres, en repérant dans les locaux d'entreposage les aspirateurs, les douches, les laveuses à pression et les pulvérisateurs sans air et en installant des lumières au plafond et sur des trépieds conformément aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6572.07 Entreposer les matériaux, notamment le bois, le contreplaqué, les cloisons sèches, les vis, les clous, le ruban adhésif, le polyéthylène, l'eau modifiée, les agents encapsulants, les désinfectants, les chiffons, les sacs, les éponges et les brosses métalliques de manière à les récupérer facilement et à éviter de trébucher, conformément aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6572.08 Aménager des aires d'entreposage pour le matériel conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6573.0 Nettoyer Au Préalable Les Aires De Travail

Compétences

6573.01 Enlever les petits débris en les mouillant et en utilisant un aspirateur doté d'un filtre HEPA, en les ramassant et en les mettant dans des sacs jaunes, en collant ces sacs avec du ruban adhésif, en doublant les sacs et en les collant de nouveau avec du ruban adhésif, et les éliminer conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6573.02 Passer l'aspirateur sur les planchers en utilisant un aspirateur doté d'un filtre HEPA conformément aux exigences du chantier

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6573.03 Procéder à l'essuyage humide des murs à l'aide d'un pulvérisateur, d'un chiffon, d'une éponge et d'une vadrouille, conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6573.04 Nettoyer le mobilier et le matériel en l'essuyant avec un chiffon et une éponge et en passant l'aspirateur sur les surfaces poreuses ou recouvertes de tissu conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6573.05 Enlever le mobilier et le matériel et les placer dans des endroits désignés à cette fin conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.0 Construire Des Enceintes Pour Les Aires De Travail

Compétences

6574.01 Assurer l'étanchéité des orifices de ventilation en y pulvérisant de l'adhésif et en utilisant du ruban adhésif pour maintenir le polyéthylène en place, conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6574.02 Fermer les orifices de ventilation en retirant les diffuseurs et en y vissant du contre-plaqué et en collant celui-ci avec du ruban adhésif conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.03 Recouvrir les planchers susceptibles d'être endommagés avec du polyéthylène à l'épreuve du déchirement, en déposant un revêtement et le polyéthylène sur les planchers, en agrafant et en collant le polyéthylène avec du ruban adhésif aux tapis et aux plinthes et en calant le polyéthylène avec des poids le long des murs, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.04 Recouvrir les planchers résistants ou les planchers non susceptibles d'être endommagés avec du polyéthylène à l'épreuve du déchirement, en pulvérisant de l'adhésif sur les planchers et en y déposant le polyéthylène, en pulvérisant de l'adhésif sur les planchers et sur le polyéthylène et en collant celui-ci avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.05 Recouvrir les prises électriques et les appareils d'éclairage avec du polyéthylène collé avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.06 Recouvrir les murs de polyéthylène à l'épreuve du déchirement en pulvérisant de l'adhésif sur le polyéthylène du plancher, en tirant le polyéthylène des murs sur le polyéthylène du plancher, en découpant l'excédent de polyéthylène, en pulvérisant de l'adhésif sur les deux couches de polyéthylène et en collant les feuilles ensemble conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.07 Recouvrir le mobilier et le matériel avec du polyéthylène à l'épreuve du déchirement en mettant celui-ci par-dessus, en pulvérisant les planchers, en tirant le polyéthylène vers le bas, en découpant l'excédent, en pulvérisant de nouveau et en collant avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.08 Recouvrir les plafonds avec du polyéthylène en pulvérisant de l'adhésif sur le polyéthylène des murs, en faisant chevaucher le polyéthylène des plafonds sur celui des murs, en le collant avec du ruban adhésif, en collant le polyéthylène des plafonds au polyéthylène des murs avec un adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif, en pratiquant des incisions dans le polyéthylène des plafonds, en fixant le polyéthylène à des barres en T au moyen de bandes de polyéthylène, et en pulvérisant et collant avec du ruban adhésif les trous incisés conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.09 Placer les joints supérieurs dans les cavités des murs en les collant aux ouvertures pratiquées au-dessus de la palissade et en mettant du ruban adhésif, en bouchant les cavités avec de la laine de verre, en pulvérisant de l'adhésif, en mettant du ruban adhésif autour des cavités et en recouvrant celles-ci de polyéthylène, en découpant l'excédent de polyéthylène et en collant le polyéthylène avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.10 Placer des barrières de joints supérieurs en collant les fils ensemble avec du ruban adhésif en vue de réduire au minimum le nombre d'ouvertures, en pulvérisant de l'adhésif sur les passerelles et en y posant du polyéthylène prédécoupé, en pratiquant des incisions pour contourner les dispositifs électriques, en pulvérisant de l'adhésif sur le polyéthylène des murs, en y fixant le polyéthylène des joints supérieurs, en découpant l'excédent de polyéthylène, en pulvérisant du polyéthylène, en collant le polyéthylène avec du ruban adhésif, en pulvérisant les trous incisés et en y mettant du ruban adhésif, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.11 Procéder à l'installation des unités de pression d'air négative en plaçant celles-ci dans les aires de travail, en installant des plaques filtrantes et des préfiltres, en raccordant des tubes aux unités, en bouchant les ouvertures avec du contreplaqué et du ruban adhésif, en recouvrant le contreplaqué avec du polyéthylène et en fixant les tubes aux orifices d'échappement avec des agrafes, de la colle et du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.12 Alimenter en eau les aires de travail en raccordant des boyaux aux sources d'eau et en les disposant, en y fixant des raccords en Y et en raccordant les boyaux fixés à ces raccords aux douches et aux aires de travail conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.13 Aménager des regards en pratiquant des ouvertures dans le polyéthylène, en y insérant du plastique transparent et en fixant celui-ci avec de la colle et du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.14 Installer le matériel d'accès, y compris les échelles et l'échafaudage en plaçant celui-ci dans les aires de travail conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.15 **Installer des appareils d'éclairage temporaire dans les enceintes des aires de travail** en les collant avec du ruban adhésif et en les fixant aux murs et aux structures, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6574.16 **Placer les outils dans les aires de travail**, notamment les marteaux, les couteaux à lame recourbée, les racleurs, les brosses métalliques, les pinces à couper, les épurateurs-laveurs, les pieds-de-biche, les masses, les pelles, les balais, les racloirs, les sacs, la colle et le ruban adhésif conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6575.0 Protéger Le Matériel Sensible

Compétences

6575.01 Ériger des structures autour du matériel, notamment autour des transformateurs, des compresseurs, des ventilateurs, des boîtes de disjoncteurs et des ordinateurs en vissant des cadres de bois et en y fixant du contreplaqué conformément au Code du bâtiment de l'Ontario et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6575.02 Assurer l'aération des structures en y aménageant des ouvertures, en fixant à celles-ci des tuyaux d'air flexibles renforcés non poreux et des enveloppes en tôle avec un adhésif par pulvérisation, du ruban adhésif et des vis, en s'assurant que les tuyaux sont raccordés à une source d'air d'appoint comme une fenêtre ou un système d'évacuation à pression d'air négative et que les structures sont dotées de sorties d'air, et en installant des cadres coulissants pour des filtres conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6575.03 **Imperméabiliser les structures** en calfeutrant le contreplaqué, en y appliquant de l'adhésif et une membrane en caoutchouc et en agrafant celle-ci, en scellant les agrafes et en pulvérisant de l'adhésif sur la membrane, en recouvrant la membrane avec du polyéthylène et en scellant les joints avec de l'adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6575.04 **Aménager des plates-formes de travail au-dessus du matériel sensible** en érigeant un échafaudage conformément aux lois en vigueur, aux spécifications techniques et aux spécifications des fabricants, et en suivant l'état et les exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6575.05 **Signaler la présence de matériel sensible** en collant des affiches comportant un avertissement de danger sur les structures imperméables et en collant du ruban de mise en garde autour du matériel conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6576.0 Aménager Des Chambres De Décontamination Et Des Chutes À Déchets

Compétences

6576.01 Ériger des structures de chambres de décontamination et de collecte de déchets, y compris des structures de salles souillées, de douches, de salles propres, de sas, de battants et de portes, en vissant et en clouant des cadres de bois et en fixant du contreplaqué sur leur face extérieure conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6576.02 Recouvrir l'intérieur des structures des chambres de décontamination et de collecte de déchets avec du polyéthylène en déposant le polyéthylène sur les planchers, en agrafant le polyéthylène aux murs et aux plafonds des structures en bois, tout en s'assurant qu'il chevauche les joints, en pulvérisant de l'adhésif sur les joints et les agrafes et en mettant du ruban adhésif sur l'adhésif par pulvérisation conformément aux lois en vigueur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6576.03 **Éclairer les chambres de décontamination et de collecte de déchets** en collant les appareils d'éclairage aux murs et en les fixant avec du ruban adhésif, conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6576.04 **Aménager des douches** en mettant celles-ci en place, en y raccordant des boyaux d'eau chaude et d'eau froide, en assurant l'étanchéité du pourtour des douches avec du polyéthylène, de l'adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif, en raccordant des boyaux de renvoi des eaux usées des douches aux pompes, en installant des pompes munies d'un filtre, en raccordant les boyaux des pompes aux drains, en assurant une pression d'eau adéquate aux douches, en vérifiant l'écoulement dans les boyaux et les fuites, et en apportant les correctifs nécessaires, en installant des rideaux de douche et en mettant du savon et du shampoing conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6576.05 Construire des rabats pour les chambres en mesurant les ouvertures et la quantité de polyéthylène requis, en découpant le polyéthylène et en le pliant de manière à obtenir une double épaisseur, en scellant les extrémités avec de l'adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif et en fixant des poids au bas des rabats conformément aux lois en vigueur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6576.06 Installer des rabats de chambre en les agrafant aux cadres de bois, en pulvérisant de l'adhésif et en mettant du ruban adhésif aux extrémités, en vissant une bande de bois aux bordures des rabats, en collant des indicateurs de direction sur les rabats avec du ruban adhésif et en s'assurant que les rabats chevauchent les entrées d'au moins 12 pouces conformément aux lois en vigueur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6576.07 Installer les accessoires des salles blanches, y compris des supports pour accrocher les vêtements, des bancs, des serviettes propres et des miroirs, en les disposant dans les salles, en les fixant aux murs et en les fabriquant conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6576.08 **Installer les accessoires des salles souillées**, y compris des aspirateurs dotés d'un filtre HEPA, des sacs étiquetés pour y jeter les combinaisons et des serviettes humides, en les disposant dans les salles conformément aux lois en vigueur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6576.09 **Installer des manomètres** en raccordant des tubes de plastique transparents des manomètres aux enceintes, en découpant du polyéthylène et en scellant de nouveau avec de l'adhésif par pulvérisation et du ruban adhésif, en mettant les manomètres sous tension et en vérifiant leur fonctionnement conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6576.10 **Installer un système d'éclairage de secours dans les aires de travail** en branchant des blocs-batteries portables à des blocs d'alimentation et en s'assurant que les dispositifs d'éclairage sur blocs-batteries indiquent les sorties conformément aux procédures d'urgence et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.0 Enlever Et Nettoyer Les Matériaux Comportant Des Matières Dangereuses

Compétences

6577.01 Mouiller les aires et les matériaux comportant de l'amiante en pulvérisant de l'eau modifiée conformément aux lois en vigueur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6577.02 Enlever l'isolant des tuyaux et des chaudières en délogeant les matériaux avec un couteau, une pince à couper, un pied-de-biche et des sacs à gants, en enlevant les matières résiduelles avec une brosse métallique et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie et suivant l'état du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.03 Appliquer du décapant pour peinture au plomb sur les matériaux au moyen d'un pulvérisateur, d'un rouleau ou d'un pinceau conformément aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.04 Enlever les matériaux ignifuges appliqués au pistolet en les grattant avec un racleur à bras, un couteau à cloison sèche et une spatule, en passant une brosse métallique sur les matières résiduelles et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.05 Enlever le plâtre des murs en le délogeant avec un outil électrique tel un marteau burineur doté d'accessoires au plancher ou une meuleuse, en passant une brosse métallique sur les matières résiduelles et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.06 Enlever le plâtre des plafonds à l'aide d'une pince à couper, d'un coupe- boulon et d'une meuleuse en brisant les plafonds et en découpant les tuiles à treillis des cadres en séquence, en séparant le treillis du plâtre et en retirant et en lavant les rails de fixation tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.07 **Enlever les cloisons sèches et le composé à joints** à l'aide d'un marteau, d'un pied-de-biche, d'un grattoir et d'une scie à guichet en délogeant les matériaux des montants, en retirant les vis avec une perceuse, un marteau et un pied-de-biche et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.08 **Enlever les carreaux de vinyle amiantés** à l'aide d'un grattoir, d'un outil d'extraction de carreau et d'un marteau burineur en délogeant les carreaux du plancher, en raclant l'adhésif et en appliquant un décapant pour adhésif tout en mouillant les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.09 **Enlever les briques réfractaires** à l'aide d'un marteau burineur, d'un pied-de-biche et d'une masse à l'aide d'une meuleuse et d'un racleur à bras pour enlever les matières résiduelles et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.10 **Enlever les plaques de fibro-ciment et les tuyaux** en délimitant le périmètre du secteur avec du ruban de mise en garde, en déposant une toile de protection au sol, en délogeant les matériaux avec un pied-de-biche, une masse et un tournevis électrique et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant continuellement les matériaux, en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.11 Enlever les carreaux de plafond en les délogeant et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant les matériaux en vue de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.12 Enlever le plomb en déposant une toile de protection, en abattant les structures contenant du plomb, y compris les murs, en enlevant la peinture avec une laveuse à pression, un grattoir, une brosse métallique et de la laine d'acier, en appliquant un agent de neutralisation et en passant l'aspirateur tout en réduisant au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.13 Enlever les matériaux contaminés par la moisissure à l'aide d'un marteau, d'un pied-de-biche, d'un grattoir et d'une scie à guichets en découpant autour des matériaux contaminés, en les délogeant des montants, en retirant les vis avec une perceuse, un marteau et un pied-de-biche et en ramassant les plus gros débris lâches conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.14 Enlever la moisissure à la surface du béton, du bois et du métal en vaporisant un détergent et un désinfectant et en essuyant avec un chiffon, en passant un aspirateur doté d'un filtre HEPA et en frottant avec une brosse métallique conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.15 Enlever la vermiculite à l'aide d'un aspirateur doté d'un filtre HEPA, en pulvérisant de l'eau en brouillard dans l'air et en essuyant les surfaces conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.16 Enlever les matériaux de toiture en mettant une toile de protection autour de la structure, en délimitant le périmètre du chantier avec du ruban de mise en garde signalant la présence d'amiante, en utilisant une fourche pour enlever le bardeau, en retirant le papier en le roulant et en balayant les débris du toit, conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.17 Enlever les ballasts contenant des BPC en dévissant les luminaires avec un tournevis électrique, en coupant les fils débranchés des ballasts avec une pince à couper et en dévissant et en délogeant les ballasts en prenant garde de les briser le moins possible conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.18 Mettre les débris de matériaux contenant de l'amiante dans des sacs jaunes étiquetés, coller les sacs avec du ruban adhésif, essuyer les sacs, les doubler et les coller de nouveau avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.19 Mettre les matériaux contaminés par la moisissure dans des sacs, coller les sacs avec du ruban adhésif, essuyer les sacs, les doubler et les coller de nouveau avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.20 Mettre les matériaux contenant du plomb dans des sacs, coller les sacs avec du ruban adhésif, essuyer les sacs, les doubler et les coller de nouveau avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.21 Mettre les matériaux contenant du plomb dans des fûts en plaçant un produit absorbant dans les fûts, en mettant ces matériaux dans des sacs, en collant les sacs avec du ruban adhésif et en les mettant dans les fûts, en scellant les fûts avec un couvercle et en les étiquetant conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.22 Envelopper dans du polyéthylène les matériaux contenant du plomb et les étiqueter conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.23 Mettre les matériaux contenant des BPC dans des fûts en plaçant un produit absorbant dans les fûts, en mettant ces matériaux dans des sacs, en collant les sacs avec du ruban adhésif et en les mettant dans les fûts, en scellant les fûts avec un couvercle et en les étiquetant, et en consignait les quantités sur les fûts et les fiches de suivi conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.24 Enlever les déjections d'animaux en vaporisant du désinfectant et en utilisant un grattoir, une pelle, un aspirateur et une laveuse à pression tout en mouillant continuellement afin de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.25 Enlever les matériaux contaminés par les eaux d'égout en vaporisant du désinfectant sur ceux-ci et en les essuyant, en abattant les cloisons sèches et les panneaux à l'aide d'un marteau, d'un pied-de-biche, d'un grattoir et d'une scie à guichets, en délogeant les matériaux des montants, en retirant les vis avec une perceuse, un marteau et un pied-de-biche et en ramassant les plus gros débris lâches tout en mouillant les matériaux afin de réduire au minimum la propagation de poussière conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.26 Enlever les matières présentant un biorisque, y compris le sang et les carcasses d'animaux, en procédant à une inspection avec une lumière noire fluorescente, en essuyant avec un désinfectant et en enlevant les matériaux poreux contaminés conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.27 Enlever le mercure des thermostats et les lampes fluorescentes en dévissant les tubes fluorescents, en coupant les fils des interrupteurs à mercure et en mettant les matériaux contaminés dans des contenants de métal étiquetés conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6577.28 Enlever et nettoyer les matériaux contaminés par la fumée en vaporisant du désinfectant sur ceux-ci et en les essuyant avec un chiffon, en passant un aspirateur doté d'un filtre HEPA, en frottant avec une brosse métallique, en vaporisant un produit éliminant l'odeur de fumée sur les matériaux qui restent ou en passant un chiffon imbibé de ce produit sur ceux-ci, en essuyant et en peignant avec un apprêt ou un scellant à l'huile résistant aux tâches et en enlevant tous les matériaux poreux conformément aux lois en vigueur, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6578.0 Effectuer Le Nettoyage Final

Compétences

6578.01 Transférer les déchets dans des bennes fermées et étiquetées en plaçant les sacs dans un chariot basculant, en les recouvrant avec du polyéthylène, en mettant le contenu des chariots dans des bennes, en enlevant le polyéthylène et en plaçant les sacs dans des bennes fermées et étiquetées conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6578.02 Nettoyer les outils en les lavant à la pression, en les essuyant avec un chiffon humide et en les jetant dans la chute à ordures conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6578.03 Passer un aspirateur doté d'un filtre HEPA sur toutes les surfaces des aires contaminées, y compris sur les bords et dans les endroits difficiles d'accès, conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6578.04 Laver à la pression les aires de travail en pulvérisant de l'eau de haut en bas conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6578.05 Éliminer l'eau excédentaire avec un racloir et une pelle pour former des flaques d'eau, mettre cette eau dans des contenants en plastique avec la pelle, la pomper à travers un filtre, puis la vider dans un drain avec un boyau conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6578.06 **Essuyer le polyéthylène et les endroits mouillés** avec un chiffon conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6578.07 **Préparer un mélange encapsulant à base d'eau** en ajoutant de l'eau en proportion de la quantité de colle et en brassant, en tenant compte du risque et des spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6578.08 **Appliquer le mélange encapsulant sur toutes les surfaces des aires de travail** avec un pistolet sans air en n'oubliant pas de recouvrir les détecteurs de fumée conformément aux spécifications du fabricant et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6578.09 **Nettoyer le pistolet sans air** avec de l'eau chaude courante et du savon et rincer avec de l'eau froide conformément aux spécifications du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6578.10 **Inspecter le chantier pour s'assurer qu'il est propre après le nettoyage final** conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6579.0 Démonter Les Enceintes Et Les Chambres De Décontamination Des Aires De Travail

Compétences

6579.01 Enlever le polyéthylène dans toutes les aires de travail en le coupant avec un couteau pour polyéthylène et en prenant garde d'endommager le moins possible les murs et le mobilier conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6579.02 Mettre le polyéthylène dans des sacs étiquetés en le roulant, puis le mettre dans les sacs et coller ceux-ci avec du ruban adhésif conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6579.03 Mettre les sacs contenant le polyéthylène dans des bennes fermées et étiquetées en plaçant les sacs dans un chariot basculant, en les recouvrant avec du polyéthylène, en transférant le contenu des chariots dans des bennes, en retirant le polyéthylène et en plaçant les sacs dans des bennes fermées et étiquetées conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6579.04 Enlever les rabats en dévissant les bordures et en tirant sur ceux-ci conformément aux lois en vigueur et aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6579.05 Démontez les douches en débranchant les boyaux, en drainant l'eau, en enlevant les clips et en retirant les douches conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6579.06 **Démonter les structures** en enlevant les vis, le contreplaqué et les pièces de bois et en collant ensemble les pièces de bois avec du ruban adhésif, conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6580.0 Procéder Au Nettoyage

Compétences

6580.01 Passer sur les surfaces plates, y compris sur les planchers et les tables, un aspirateur doté d'un filtre HEPA (à haute efficacité pour les particules de l'air) conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6580.02 Vadrouiller les planchers conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6580.03 Enlever les résidus d'adhésif, y compris les résidus de ruban adhésif et d'adhésif par pulvérisation, en appliquant un dégraissant à base d'agrumes, en grattant, en essuyant avec un chiffon et en lavant avec du savon et de l'eau conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6580.04 **Inspecter les aires de travail afin de s'assurer** que tout est en ordre, et s'assurer notamment de l'absence de débris, de dommages ou de marques de ruban adhésif conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6581.0 Démonter Les Enceintes Sur Le Chantier

Compétences

6581.01 Enlever les matériaux et les outils en les arrimant dans des véhicules conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6581.02 Démonter les installations d'entreposage de matériel à l'aide d'un pied-de-biche, d'un marteau, d'une barre-levier et d'un tournevis électrique, en enlevant les vis, le contreplaqué et les pièces de bois, en collant ensemble les pièces de bois avec du ruban adhésif et en plaçant ces matériaux dans des véhicules conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6581.03 Enlever les portes en utilisant un tournevis électrique pour retirer les vis des charnières et en plaçant les portes et les pièces de fixation dans des véhicules conformément aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6581.04 Démontez les palissades à l'aide d'un pied-de-biche, d'un marteau et d'une barre-levier en enlevant le ruban autour du chantier et en entreposant les matériaux conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6581.05 Enlever les panneaux de sécurité et les panneaux de mise en garde en les démontant et en les plaçant dans des véhicules, en inspectant le chantier et en retirant tous les panneaux de mise en garde et le ruban conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6582.0 Protéger L'environnement

Compétences

6582.01 Réutiliser les matériaux, y compris le bois, le contreplaqué et les poteaux métalliques, en les nettoyant et en les entreposant conformément aux exigences du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6582.02 Recycler les matériaux de rebut, y compris les pièces métalliques (aluminium, cuivre et plomb) et les luminaires, en les nettoyant et en les plaçant dans des bennes désignées à cette fin conformément aux exigences du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6582.03 Économiser l'énergie en éteignant les lumières conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6582.04 **Prévenir les déversements et les émissions toxiques** en filtrant l'eau, en utilisant des filtres et des joints à pression d'air négative, en emballant les ballasts et les luminaires contenant des BPC, en choisissant des produits organiques et des produits sans danger pour l'environnement et en observant les directives de mise en sac et d'élimination appropriées conformément aux lois en vigueur, aux exigences du chantier et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6583.0 Mener Des Inspections De Routine

Compétences

6583.01 Vérifier la pression négative des manomètres en prenant des lectures et en avisant le superviseur de toute chute ou montée de pression conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6583.02 Vérifier l'intégrité des enceintes en examinant visuellement le polyéthylène et le ruban adhésif pour s'assurer que tout est bien scellé et en colmatant immédiatement les brèches conformément aux lois en vigueur et aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6583.03 **Vérifier les boyaux d'eau**, y compris les boyaux d'eau chaude et d'eau froide, les boyaux de drainage, les boyaux d'alimentation en eau et les buses, en examinant visuellement s'il y a des fuites, en s'assurant que les dispositifs de serrage sont bien fixés et en colmatant immédiatement les fuites conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6583.04 **Vérifier les boyaux et les filtres à pression négative** en examinant s'ils sont coupés ou troués, en s'assurant que les joints sont bien fixés et que les filtres ne sont pas bouchés et en procédant immédiatement aux remplacements ou réparations nécessaires conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6583.05 **Vérifier les échafaudages et les échelles** afin de s'assurer que tout est en place et verrouillé conformément aux lois en vigueur et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6583.06 **Vérifier les outils** en les examinant visuellement pour voir s'ils sont brisés, usés ou endommagés, en examinant les joints, en vérifiant si les cordons électriques sont effilochés ou coupés et en prenant immédiatement les mesures correctives nécessaires conformément aux exigences du chantier.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Résultats D'apprentissage (102 Heures)

S1181 Amiante – Opérations de types 1 et 2 – 6 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- reconnaître les matériaux courants contenant de l'amiante;
- décrire les effets sur la santé de l'exposition à l'amiante;
- savoir quelles activités sont susceptibles de provoquer une exposition à l'amiante;
- trouver de l'information dans les lois et directives sur l'amiante;
- expliquer en quoi consistent les opérations de désamiantage de types 1 et 2;
- savoir quel matériel de protection est requis en vertu des lois et des directives régissant les opérations de désamiantage de types 1 et 2;
- décrire les méthodes de nettoyage et d'élimination les plus efficaces dans le cadre d'opérations de désamiantage de types 1 et 2;
- décrire les exigences pour mener à terme des opérations de désamiantage de types 1 et 2;
- expliquer les règles d'hygiène à suivre pour les opérations de désamiantage de types 1 et 2;

S0042 Dangers et lois liées aux opérations de désamiantage de type 3 – 2,5 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamianteurs (253W) intitulée Dangers et lois liés aux opérations de désamiantage de type 3.

S0043 Dangers non liés à l'amiante dans un lieu de travail où l'on exécute des opérations de type 3 et mesures de prévention – 1,5 heure

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamianteurs (253W) intitulée Dangers non liés à l'amiante dans un lieu de travail où l'on exécute des opérations de type 3 et mesures de prévention.

S0044 Mesures et méthodes propres aux opérations de type 3 en Ontario – 5,5 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamianteurs (253W) intitulée Mesures et méthodes propres aux opérations de type 3 en Ontario.

S0045 Protection du travailleur et règles d'hygiène – 5 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamianteurs (253W) intitulée Protection du travailleur et règles d'hygiène

S0046 Utilisation du matériel de base – 1,5 heure

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- satisfaire aux objectifs d'apprentissage de l'unité du programme de formation des désamanteurs (253W) intitulée Utilisation du matériel de base.

S1182 Moisissure – 12 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- expliquer pourquoi il y a de la moisissure dans des bâtiments;
- décrire les effets sur la santé de l'exposition à la moisissure;
- trouver de l'information dans les directives d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- suivre les directives d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure applicables à son travail;
- expliquer les méthodes d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- savoir quel matériel de protection est requis en vertu des directives régissant les travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- décrire les méthodes de nettoyage et d'élimination les plus efficaces dans le cadre de travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- décrire les exigences pour mener à terme des travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure;
- expliquer les règles d'hygiène à suivre pour les travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par la moisissure.

S1183 Plomb – 6 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- expliquer l'utilisation du plomb dans les bâtiments;
- décrire les effets sur la santé de l'exposition au plomb;
- trouver de l'information dans les directives d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- suivre les directives d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb applicables à son travail;
- expliquer les méthodes d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- savoir quel matériel de protection est requis en vertu des lois et des directives régissant les travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- décrire les méthodes de nettoyage et d'élimination les plus efficaces dans le cadre de travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- décrire les exigences pour mener à terme des travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- expliquer les règles d'hygiène à suivre pour les travaux d'assainissement de bâtiments contaminés par le plomb;
- expliquer les règles de travail sécuritaire et les contrôles à cet effet.

S1184 BPC dans les ballasts et les matériaux de construction – 3 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- expliquer comment enlever et emballer des ballasts de luminaires;
- expliquer comment enlever et emballer des matériaux de construction contenant des BPC (p. ex., dans le calfeutrage);
- décrire les exigences de la loi visant l'entreposage et l'emballage temporaires des BPC;
- décrire les méthodes de confinement des BPC et de décontamination;
- savoir quel matériel de protection individuelle est recommandé pour la manutention de BPC;
- expliquer les règles d'hygiène personnelle à suivre pour la manutention des BPC;
- emballer, sécuriser, transporter et entreposer des ballasts et des matériaux de construction contenant des BPC.

S1185 Mercure – 5 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- décrire les effets sur la santé de l'exposition au mercure;
- reconnaître le matériel, les produits et les matériaux courants contenant du mercure;
- expliquer comment enlever et conditionner du mercure;
- décrire comment entreposer temporairement du mercure;
- décrire les méthodes de confinement du mercure et de décontamination;
- connaître les mesures de protection recommandées, y compris les règles d'hygiène personnelle et le port de matériel de protection individuelle pour la manutention du mercure.

S1186 Biorisques – Le sujet obligatoire Moisissure est une matière d'études préalable – 6 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- reconnaître les biorisques;
- décrire les effets sur la santé associés aux biorisques courants;
- trouver de l'information dans les directives d'assainissement de bâtiments présentant des biorisques;
- expliquer en quoi consistent les méthodes d'assainissement de bâtiments présentant des biorisques;
- indiquer les mesures de protection recommandées, y compris les règles d'hygiène personnelle et le port de matériel de protection individuelle pour l'assainissement de bâtiments présentant des biorisques;
- décrire les méthodes de nettoyage et d'élimination les plus efficaces dans le cadre de travaux d'assainissement de bâtiments présentant des biorisques;
- décrire les exigences pour mener à terme des travaux d'assainissement de bâtiments présentant des biorisques.

- S1187 Protection contre les dangers et matériel de protection – 6 heures**
L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :
- savoir quel matériel de protection individuelle utiliser selon la tâche à exécuter;
 - démonter, inspecter, nettoyer, remonter et entretenir des respirateurs;
 - décrire les exigences d'entretien régulier des respirateurs et des filtres selon le travail à effectuer et les normes régissant ceux-ci;
 - décrire les méthodes de fonctionnement, d'utilisation, d'entretien et de transport des unités de pression d'air négative et des aspirateurs dotés d'un filtre HEPA (à haute efficacité pour les particules de l'air).
- S1188 Dangers physiques – 6 heures**
L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :
- connaître les dangers physiques associés notamment à la chaleur, au froid, aux vibrations, au bruit, à une mauvaise ergonomie, à l'électrocution, aux travaux en hauteur, aux surfaces glissantes et à la fumée;
 - décrire les droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs conférés en vertu des lois régissant la sécurité, y compris pendant la formation des travailleurs.
- S1189 Isolation du chantier – 18 heures**
L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :
- indiquer pourquoi il faut isoler un chantier;
 - indiquer les types d'enceintes;
 - connaître les matériaux et les outils utilisés pour l'isolation intérieure et extérieure d'un chantier;
 - aménager des aires de travail de désamiantage de types 1, 2 et 3, y compris l'installation du matériel et l'aménagement des installations;
 - connaître les types d'installations de décontamination;
 - prévenir la contamination des surfaces et des objets en utilisant du ruban adhésif et du polyéthylène.
- S1190 Travaux d'assainissement – 12 heures**
L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :
- décrire les méthodes d'assainissement;
 - effectuer les tâches suivantes :
 - nettoyage préalable;
 - enlèvement des matériaux;
 - enlèvement des matériaux avec des sacs à gants;
 - nettoyage des enceintes de travail;
 - transfert des déchets;
 - préparation des enceintes en vue d'une inspection;
 - décontamination des travailleurs;
 - application d'un scellant après l'enlèvement;
 - démontage du chantier.

S1191 Protection de l'environnement – 3 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- savoir quels matériaux peuvent être réutilisés;
- savoir quels matériaux peuvent être recyclés;
- reconnaître les voies d'évacuation de déchets;
- reconnaître les produits sans danger pour l'environnement;
- utiliser des techniques pour économiser l'énergie.

S1192 Inspections – 3 heures

L'apprenti ou l'apprentie devra pouvoir :

- relever les lacunes dans l'isolation du chantier et dans le confinement des matières dangereuses;
- relever les lacunes dans le matériel;
- connaître des mesures préventives pour réduire au minimum les dangers et les problèmes sur le chantier;
- décrire les exigences en matière de calendriers et de documents d'inspection;
- connaître les normes de qualité régissant le travail et les caractéristiques
- d'une aire de travail propre aux fins d'inspection par des tiers

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-apprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage

Une fois que l'apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et la validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.*
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d'achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l'apprenti(e) avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l'apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l'apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l'apprentissage.

- Si l'apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l'apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu'il existe un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l'examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l'heure de l'examen après la confirmation de l'apprentissage, vous devez tout d'abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l'examen de certification. Après avoir payé vos frais d'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d'Emploi Ontario.

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
6571	Recourir À Des Pratiques Et À Des Méthodes De Travail Sécuritaires	
6572	Ériger Des Enceintes Sur Le Chantier	
6573	Nettoyer Au Préalable Les Aires De Travail	
6574	Construire Des Enceintes Pour Les Aires De Travail	
6575	Protéger Le Matériel Sensible	
6576	Aménager Des Chambres De Décontamination Et Des Chutes À Déchets	
6577	Retirer Et Nettoyer Les Matières Dangereuses	
6578	Effectuer Le Nettoyage Final	
6579	Démonter Les Enceintes Et Les Chambres De Décontamination Des Aires De Travail	
6580	Procéder Au Nettoyage Après Le Démontage	
6581	Démonter Les Enceintes Sur Le Chantier	
6582	Protéger L'environnement	
6583	Mener Des Inspections De Routine	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

Date _____

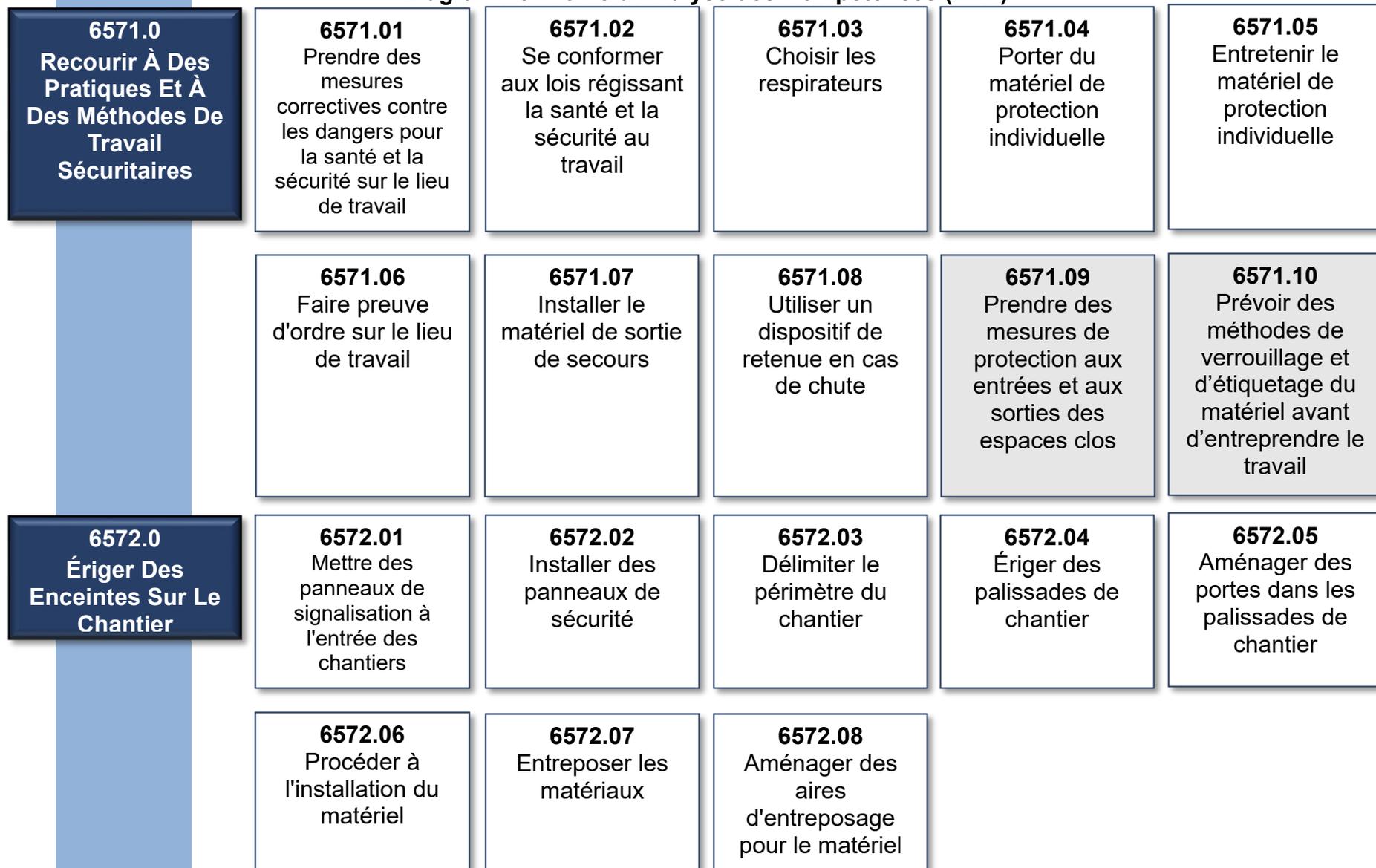
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :

ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel Street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Diagramme Profile d'Analyse des Compétences (PAC)



<p>6573.0 Nettoyer Au Préalable Les Aires De Travail</p>	<p>6573.01 Enlever les petits débris</p>	<p>6573.02 Passer l'aspirateur sur les planchers</p>	<p>6573.03 Procéder à l'essuyage humide des murs</p>	<p>6573.04 Nettoyer le mobilier et le matériel</p>	<p>6573.05 Enlever le mobilier et le matériel</p>
<p>6574.0 Construire Des Enceintes Pour Les Aires De Travail</p>	<p>6574.01 Assurer l'étanchéité des orifices de ventilation</p>	<p>6574.02 Fermer les orifices de ventilation</p>	<p>6574.03 Recouvrir les planchers susceptibles d'être endommagés</p>	<p>6574.04 Recouvrir les planchers résistants ou les planchers non susceptibles d'être endommagés</p>	<p>6574.05 Recouvrir les prises électriques et les appareils d'éclairage</p>
	<p>6574.06 Recouvrir les murs de polyéthylène à l'épreuve du déchirement</p>	<p>6574.07 Recouvrir le mobilier et le matériel avec du polyéthylène à l'épreuve du déchirement</p>	<p>6574.08 Recouvrir les plafonds avec du polyéthylène</p>	<p>6574.09 Placer les joints supérieurs dans les cavités des murs</p>	<p>6574.10 Placer des barrières de joints supérieurs</p>
	<p>6574.11 Procéder à l'installation des unités de pression d'air négative</p>	<p>6574.12 Alimenter en eau les aires de travail</p>	<p>6574.13 Aménager des regards</p>	<p>6574.14 Installer le matériel d'accès</p>	<p>6574.15 Installer des appareils d'éclairage temporaire dans les enceintes des aires de travail</p>
	<p>6574.16 Placer les outils dans les aires de travail</p>				

Profil de l'analyse des compétences : Travailleur en Décontamination 253H (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

<p>6575.0 Protéger Le Matériel Sensible</p>	<p>6575.01 Ériger des structures autour du matériel</p>	<p>6575.02 Assurer l'aération des structures</p>	<p>6575.03 Imperméabiliser les structures</p>	<p>6575.04 Aménager des plates-formes de travail au-dessus du matériel sensible</p>	<p>6575.05 Signaler la présence de matériel sensible</p>
<p>6576.0 Aménager Des Chambres De Décontamination Et Des Chutes À Déchets</p>	<p>6576.01 Ériger des structures de chambres de décontamination et de collecte de déchets</p>	<p>6576.02 Recouvrir l'intérieur des structures des chambres de décontamination et de collecte de déchets avec du polyéthylène</p>	<p>6576.03 Éclairer les chambres de décontamination et de collecte de déchets</p>	<p>6576.04 Aménager des douches</p>	<p>6576.05 Construire des rabats pour les chambres</p>
	<p>6576.06 Installer des rabats de chambre</p>	<p>6576.07 Installer les accessoires des salles blanches</p>	<p>6576.08 Installer les accessoires des salles souillées</p>	<p>6576.09 Installer des manomètres</p>	<p>6576.10 Installer un système d'éclairage de secours dans les aires de travail</p>
<p>6577.0 Enlever Et Nettoyer Les Matériaux Comportant Des Matières Dangereuses</p>	<p>6577.01 Mouiller les aires et les matériaux comportant de l'amiante</p>	<p>6577.02 Enlever l'isolant des tuyaux et des chaudières</p>	<p>6577.03 Appliquer du décapant pour peinture au plomb</p>	<p>6577.04 Enlever les matériaux ignifuges appliqués au pistolet</p>	<p>6577.05 Enlever le plâtre des murs</p>

Profil de l'analyse des compétences : Travailleur en Décontamination 253H (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

6577.06 Enlever le plâtre des plafonds à l'aide d'une pince à couper, d'un coupe-boulon et d'une meuleuse	6577.07 Enlever les cloisons sèches et le composé à joints	6577.08 Enlever les carreaux de vinyle amiantés	6577.09 Enlever les briques réfractaires	6577.10 Enlever les plaques de fibrociment et les tuyaux
6577.11 Enlever les carreaux de plafond	6577.12 Enlever le plomb	6577.13 Enlever les matériaux contaminés par la moisissure	6577.14 Enlever la moisissure à la surface du béton, du bois et du métal	6577.15 Enlever la vermiculite
6577.16 Enlever les matériaux de toiture	6577.17 Enlever les ballasts contenant des BPC	6577.18 Mettre les débris de matériaux contenant de l'amiante dans des sacs jaunes étiquetés	6577.19 Mettre les matériaux contaminés par la moisissure	6577.20 Mettre les matériaux contenant du plomb
6577.21 Mettre les matériaux contenant du plomb dans des fûts	6577.22 Envelopper dans du polyéthylène les matériaux contenant du plomb	6577.23 Mettre les matériaux contenant des BPC dans des fûts	6577.24 Enlever les déjections d'animaux	6577.25 Enlever les matériaux contaminés par les eaux d'égout
6577.26 Enlever les matières présentant un biorisque	6577.27 Enlever le mercure des thermostats et les lampes fluorescentes	U6577.28 Enlever et nettoyer les matériaux contaminés par la fumée		

Profil de l'analyse des compétences : Travailleur en Décontamination 253H (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

6578.0 Effectuer Le Nettoyage Final	6578.01 Transférer les déchets dans des bennes fermées et étiquetées	6578.02 Nettoyer les outils	6578.03 Passer un aspirateur doté d'un filtre HEPA sur toutes les surfaces des aires contaminées	6578.04 Laver à la pression les aires de travail	6578.05 Éliminer l'eau excédentaire
	6578.06 Essuyer le polyéthylène et les endroits mouillés	6578.07 Préparer un mélange encapsulant à base d'eau	6578.08 Appliquer le mélange encapsulant sur toutes les surfaces des aires de travail	6578.09 Nettoyer le pistolet sans air	6578.10 Inspecter le chantier pour s'assurer qu'il est propre après le nettoyage final
6579.0 Démonter Les Enceintes Et Les Chambres De Décontamination Des Aires De Travail	6579.01 Enlever le polyéthylène dans toutes les aires de travail	6579.02 Mettre le polyéthylène dans des sacs étiquetés	6579.03 Mettre les sacs contenant le polyéthylène dans des bennes fermées et étiquetées	6579.04 Enlever les rabats	6579.05 Démonter les douches
	6579.06 Démonter les structures				
6580.0 Procéder Au Nettoyage	6580.01 Passer sur les surfaces plates	6580.02 Vadrouiller les planchers	6580.03 Enlever les résidus d'adhésif	6580.04 Inspecter les aires de travail afin de s'assurer	

6581.0 Démonter Les Enceintes Sur Le Chantier	6581.01 Enlever les matériaux et les outils	6581.02 Démonter les installations d'entreposage de matériel	6581.03 Enlever les portes	6581.04 Démonter les palissades	6581.05 Enlever les panneaux de sécurité et les panneaux de mise en garde
6582.0 Protéger L'environnement	6582.01 Réutiliser les matériaux	6582.02 Recycler les matériaux de rebut	6582.03 Économiser l'énergie	6582.04 Prévenir les déversements et les émissions toxiques	
6583.0 Mener Des Inspections De Routine	6583.01 Vérifier la pression négative des manomètres	6583.02 Vérifier l'intégrité des enceintes	6583.03 Vérifier les boyaux d'eau	6583.04 Vérifier les boyaux et les filtres à pression négative	6583.05 Vérifier les échafaudages et les échelles
	6583.06 Vérifier les outils				

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen** : Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge** : sceau-rouge.ca



[Métiers spécialisés Ontario](#)